

29 novembre 2022

Présents :

- M. Thierry Taponard, pilote du COP, EDF
- Mme Yveline Druez, CLI Flamanville
- M. Yves Guannel, ASN
- Mme Véronique Leroyer, IRSN
- M. Yves Lheureux, ANCCLI

Secrétariat du Haut comité :

- M. Baye Fall
- M. Stéphane Merckaert
- M. Cédric Vilette

*

»

* *

Cédric Vilette ouvre la réunion en rappelant l'ordre du jour ci-après :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente (réunion des comités opérationnel et orientation du 7 octobre 2022)
2. Réflexion sur les actions de communication faisant suite à la concertation générique relative au 4^e réexamen périodique des réacteurs électronucléaires de 900 MWe
3. Tour de table concernant les actions mises en œuvre par chacune des entités concernées dans le cadre de la concertation générique relative au 4^e réexamen périodique des réacteurs électronucléaires de 900 MWe
4. Réflexions concernant les modalités pour la concertation générique relative au 4^e réexamen périodique des réacteurs électronucléaires de 1300 MWe
5. Points divers

Un tour de table est organisé pour recueillir l'avis des membres du comité sur l'opportunité d'informer le public et les modalités associées pour le réexamen périodique des réacteurs électronucléaires de 900 MWe.

Véronique Leroyer de l'IRSN trouve dommage que les dernières informations sur le site Internet dédié à la plateforme numérique (<https://concertation.suretenucleaire.fr/>) remontent à 2021. A titre d'exemple, le rapport de l'IRSN portant sur les « Questions techniques de la société civile sur le 4^e réexamen de sûreté des réacteurs 900 MWe – Mai 2022 » n'y figure pas. Il en est de même du rapport EDF « Enseignements tirés par EDF de la concertation sur le 4^e réexamen périodique des réacteurs nucléaires de 900 MWe » ainsi que du site Internet de l'ANCCLI pour aider les Commissions locales d'information (CLI). Elle estime nécessaire de faire vivre ce site Internet. Le constat est similaire pour les newsletters associées à ce site Internet. Elle estime que refaire vivre ce site Internet contribuerait au suivi de la concertation.

Yveline Druetz du CLI de la Manche souligne l'excellent travail de l'IRSN sur les réponses apportées aux questions techniques de la société civile sur le 4^e réexamen de sûreté des réacteurs 900 MWe, Elle estime que ce travail devra être valorisé pour le public. Elle estime que le public est demandeur et le site Internet de la concertation peut être un bon vecteur d'informations aux questionnements de la société civile.

Yves Lheureux de l'ANCCLI souligne aussi la nécessité de redynamiser le site Internet « concertation.suretenucleaire.fr » ainsi que les newsletters qui avaient fini par avoir un certain nombre d'abonnés. Du côté de l'ANCCLI, il précise que des outils visant à aider les CLI ont été développés vis-à-vis des enquêtes publiques en cours ou à venir. Un site Internet dédié uniquement au 4^e réexamen périodique a été créé. Dans celui-ci toute la méthodologie pour mieux s'approprier les réexamens périodiques y sont détaillés.

Thierry Taponard d'EDF déclare partager le constat concernant le site Internet de la concertation. C'est pourquoi, en préalable de cette réunion, il a pris contact avec la société CAP Collectif qui avait en charge la gestion de la licence d'exploitation de ce site Internet. Il estime que le site Internet a été conçu pour durer dans le temps. De ce fait, il doit être adaptable aux évolutions notamment avec les concertations sur les 4^e réexamens périodiques des réacteurs nucléaires de 1 300 MWe. Il propose au comité de renouveler la licence d'exploitation de la société CAP Collectif avec, si besoin, des prestations complémentaires.

Véronique Leroyer demande s'il ne serait pas possible de faire évoluer le site Internet avec des entrées par site nucléaire, c'est-à-dire une carte de France avec les différents sites nucléaires concernés d'abord les 900 MWe ensuite les 1 300 MWe. Elle estime que cela permettra une recherche plus aisée en réunissant toutes les informations d'une entité donnée au même endroit.

M. Yves Lheureux abonde en son sens en référence au site Internet de l'ANCCLI.

Cédric Vilette s'interroge sur les types et les modalités d'informations à diffuser et demande aussi si le site Internet doit servir de relais d'information. Il souhaiterait que les règles du jeu soient clairement définies et affichées. Toutefois, un minimum d'informations doit toutefois être porté par le site Internet de la concertation portant notamment sur le niveau local.

Thierry Taponard estime nécessaire que les informations devant figurer sur le site Internet soient effectivement bien définies pour ne pas saturer le public d'informations. Il estime même que cela doit être un préalable. Il se demande même si le Comité opérationnel (COP) ne doit pas servir de ligne éditoriale.

Il estime que le minimum est d'assurer la continuité, c'est-à-dire, le lien vers le local attendu pour montrer la continuité sur les réacteurs 900 MWe pour lesquels le site Internet a été conçu. Ensuite, des liens vers le site Internet de l'ANNCLI ou des préfectures pourraient être établis notamment pour les enquêtes publiques en cours.

Cédric Vilette estime que le site Internet de la concertation générique est à étoffer avec les dernières publications avec le site Internet du Haut comité pour le niveau national et le site Internet de l'ANNCLI pour le niveau local. Il reviendra ainsi au COP de trouver les moyens d'établir des liens entre le site Internet de la concertation avec les deux autres. Aussi, la newsletter fera un focus sur les actualités prégnantes.

Un tour de table est réalisé sur le retour d'expérience de chacune des entités concernées dans le cadre de la concertation générique relative au 4^e réexamen périodique (RP4) des réacteurs électronucléaires de 900 MWe, sur la base d'une présentation de l'ANCCLI.

Yves Lheureux présente un retour d'expérience sur les 8 CLI concernées par le RP4 des 900 MWe. Il précise que la concertation s'est étalée sur la période du 3 octobre 2018 au 31 mars 2019. Ce délai a été considéré comme étant très court pour les CLI. La concertation portait sur l'examen des dispositions proposées par EDF pour améliorer le niveau de sûreté de ses réacteurs nucléaires de 900 MWe dans le cadre de ce réexamen.

Les principaux sujets abordés (réunions et plateforme) portaient principalement sur le contrôle de la conformité, l'anticipation de l'usure des matériels, les ressources humaines nécessaires à la sûreté nucléaire et la solidité et l'étanchéité de l'entreposage des combustibles. Il estime que ces thématiques rejoignent très largement les préoccupations rassemblées tout au long du dialogue technique (ANCCLI-IRSN-ASN).

Ainsi, 7 recommandations ont été formulées par l'ANCCLI à savoir :

- Respecter l'esprit des Conventions d'Espoo et d'Aarhus en matière de participation du public (avec traduction en anglais des documents).
- Ouvrir également aux thèmes qui intéressent le public (ex : sécurité et coûts) et ne pas se limiter aux questions de sûreté.
- Justifier la manière dont auront été prises en compte ou non les différentes contributions.
- Publier avant chaque Visite décennale (VD) un descriptif des travaux prévus pendant l'arrêt (exigence ASN).
- Justifier chaque option de sûreté retenue au regard de l'amélioration qu'elle apporte et des options de sûreté alternatives.
- Expliciter les raisons pour lesquelles la "bunkérisation" des piscines d'entreposage du combustible n'est pas envisagée ;
- Analyser le retour d'expérience de cette concertation pour l'adapter à celle des réacteurs 1300MWe.

Dans la suite de la réunion, les membres du COP se sont accordés pour qu'un temps plus important soit accordé aux CLI pour l'organisation des réunions publiques. La notion de flexibilité sur les ordres du jour a été évoquée par les membres du COP pour favoriser davantage les échanges avec le public, s'adapter au contexte local et éviter toute suspicion de manque de transparence.

De même, il a été convenu de laisser aux acteurs locaux, notamment les CLI quant aux choix du lieu et des horaires dans l'organisation des réunions pour renforcer la participation du public.

Il a été rappelé que c'est le Haut comité qui décide des dates de lancement des concertations à partir de la NRO (Note de réponse aux objectifs des réexamens périodiques).

Thierry Taponard fixe la date de la prochaine réunion du COP au jeudi 12 janvier 2023 à partir de 09h30.

La séance est levée à 12 heures 15.